République Française

Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr
SERVICE COMPTABILITÉ
service.financier@rixheim.fr

Arrêté n° 443/FIN/2026

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20261123-443-FIN-2026-DE
Date de télétransmission : 23/11/2026
Date de réception préfecture : 23/11/2026

Arrêté portant admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

VU la délibération du conseil municipal de RIXHEIM du 21 mars 2026 (point 17 de l'ordre du jour), relative à la délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal pour la durée de son mandat,

VU la délibération du conseil municipal de RIXHEIM du 09 avril 2026 (point 10 de l'ordre du jour), relative à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – fixation du plafond de la délégation au Maire, ayant porté ce plafond à 200 euros,

VU le courrier du responsable du Service de Gestion Comptable de MULHOUSE du 07 octobre 2026, sollicitant l'admission en non-valeur de différentes créances (liste 8024860133),

Considérant que ces créances concernent des sociétés dont la procédure de liquidation a été clôturée pour insuffisance d'actif.

Arrête :

Article 1er :
Les créances, ci-dessous référencées sont admises en non-valeur.

EXERCICE	PIÈCE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2026	T-374-1	HANS GARAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	98-Autres produits fiscaux	6542	175,50
2023	T-851-1	HANS GARAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	98-Autres produits fiscaux	6542	181,80
2024	T-656-1	HANS GARAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	98-Autres produits fiscaux	6542	181,80
2025	T-410-1	HANS GARAGE	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	98-Autres produits fiscaux	6542	181,80
		Total pour HANS GARAGE				**720,90**
2015	T-789-1	PERCO 68	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	98-Autres produits fiscaux	6542	64,24
		Total pour PERCO 68				**64,24**
		TOTAL DE LA LISTE				**785,14**

Article 2 :
Le Maire de la Ville de RIXHEIM et le comptable public assignataire de MULHOUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rixheim, le 23 novembre 2026

Le Maire,

Catherine MATHIEU-BECHT

Publié sur le site de la commune de RIXHEIM le 24/11/2026